

REGLEMENT DU JEU CONCOURS "Concours par palier" APPLICABLE DU 16/05/2025 au 30/05/2025

Article 1 : Société organisatrice

La SAS JUST QUEEN, au capital de 8 000 000€, dont le siège social est situé 11 B avenue du général de gaulle à Seichamps (54280), enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Nancy sous le n°892 330 721.

Article 2 : Conditions de participation et acceptation du règlement

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement complet et en accepte les conditions sans réserve. La participation au Jeu concours est conditionnée à l'achat.

La participation est ouverte à toute personne physique, résidant en France métropolitaine, **disposant d'un compte personnel sur l'application Just Queen, d'un compte sur le réseau social Instagram et étant abonné au compte Instagram "justqueenfr"**. Toute personne mineure participant au Jeu concours sera réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou des titulaires de l'autorité parentale, ou à défaut de ses tuteurs légaux.

Le participant autorise la Société Organisatrice à effectuer toutes vérifications concernant notamment son identité, son domicile, son âge. Toutes déclarations volontairement erronées ou fraude ou tentative de fraude entraîneront automatiquement l'annulation de la participation au jeu concours.

Pour participer, voici les informations :

Un tirage au sort sera effectué le 29/05/2025 parmi toutes les mentions "J'aime" sur la publication concernée. Sept gagnants seront tirés au sort pour gagner, chacun, l'un des sept cadeaux mis en jeu.

Nous annoncerons les gagnants sur le compte Instagram "justqueenfr" et nous les contacterons par message privé afin avec ce même compte.

La diffusion du jeu concours se fera :

- sur la page Instagram Just Queen : <https://www.instagram.com/justqueenfr/>
- par SMS
- par notification aux personnes disposant de l'application Just Queen.

Article 3 : Lots mis en jeu

Sont mis en jeu les prix :

- Une carte cadeau Illicado® d'une valeur de 50€
- Des écouteurs Marshall® d'une valeur de 137,99€
- Une trottinette électrique Segway® d'une valeur de 399,99€
- 1 an de pizza de la marque Just Queen (valeur de 52 pizza en points Gold)
- Un aspirateur de la marque Dyson® V15 d'une valeur de 600€
- Une console de jeu Playstation 5 d'une valeur de 500€
- un chèque de 3000€

Les gagnants devront répondre au message privé dans un délai de 7 jours calendaires. Passé ce délai, sans réponse de leur part, leur lot sera considéré comme abandonné et ne sera pas réattribué.

Article 4 : Durée du jeu concours

Le jeu concours est ouvert du vendredi 16 mai 2025 à 18h au jeudi 30 mai 2025 à 23h55. Le nombre minimum de mention "J'aime" pour que le concours soit validé est de 100.

Article 5 : Détermination du gagnant / Éligibilité

Durant la période du jeu concours, chaque personne étant abonnée au compte Instagram "justqueenfr" et ayant aimé la publication concernée participera au concours.

Article 6 : Remise des lots

Les gagnants recevront leur lot dans les 20 jours ouvrables. La Société Organisatrice ne pourra pas être tenue responsable des retards accusés par le service de livraison choisi.

Les lots ne font l'objet d'aucun échange ni contrepartie financière. Aucun changement pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé à la Société Organisatrice. L'utilisation des lots se fera selon les modalités communiquées par la Société Organisatrice. Les lots, s'ils ne sont pas réclamés dans les temps impartis, seront perdus.

Les lots sont attribués aux seuls gagnants. Ils sont personnels et non cessible ni à titre gratuit, ni à titre onéreux, le gagnant ne peut donc pas donner, vendre, louer leur gain.

Article 7 : Responsabilités

La participation au jeu se fait sous la seule responsabilité du participant. Elle implique une lecture attentive, et l'acceptation préalable du présent règlement.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable notamment en cas de :

- défaillance de l'équipement informatique du participant ;
- dysfonctionnement du réseau ou défaillance du fournisseur d'accès à internet ;
- difficulté de connexion du participant à son compte Facebook et/ou Instagram ;
- d'intervention malveillante ou piratage de la page Just Queen ;
- d'intervention malveillante ou piratage du compte Facebook et/ou Instagram du participant ;
- forces majeures.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tout incident ou préjudice de toute nature, direct ou indirect, qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation du lot.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de défaillance des services postaux dans l'acheminement des lots.

Facebook/Instagram ne peut être considéré comme responsable en cas de problème (décharge).

Le Jeu concours n'est pas associé à, ou géré ou sponsorisé par Facebook/Instagram. Les gagnants fournissent des informations à la Société Organisatrice, et non à Facebook/Instagram.

Article 8 : Protection des données personnelles

Les données du gagnant seront conservées pendant la seule durée du Jeu concours, et sont exclusivement destinées à la SAS JUST QUEEN pour les besoins du Jeu concours.

Conformément à la loi « informatique et libertés », chaque participant peut exercer son droit d'accès, de rectification et de suppression aux données le concernant en écrivant à la SAS API TECH - 11B Avenue du Général de Gaulle - 54280 SEICHAMPS.

Article 9 : Litige

Les présentes conditions générales d'utilisation sont régies, interprétées et appliquées par le droit français.

En cas de litige dans l'exécution ou l'interprétation des présentes, qui ne serait pas solutionné amiablement, il est fait attribution de compétence aux tribunaux compétents.

Document rédigé le 07 mai 2025.